



---

# LA DÉTERMINATION DU PRIX DES RATI

Les prix des RATI sont généralement documentés dans l'accord d'achat de résultats d'atténuation (MOPA) et ne sont pas divulgués publiquement. Dans le cas des activités basées sur des projets, les négociations ont généralement lieu directement entre le promoteur de l'activité et le(s) acheteur(s). Pour les activités à plus grande échelle, telles que les crédits sectoriels et des instruments politiques, les négociations peuvent avoir lieu directement entre le pays hôte et le pays acheteur. Outre le seuil de consentement à payer de l'acheteur, les négociations sur les prix des RATI peuvent être influencées par des demandes de partage des bénéfices. Il peut s'agir d'une prime, d'une part des résultats d'atténuation restant dans le pays hôte et/ou de l'intégration dans le prix du cadre et des coûts d'infrastructure du pays hôte.

## Méthodes pour fixer le prix des RATI

La détermination du prix des RATI peut reposer sur diverses approches influençant les négociations des prix spécifiés dans le MOPA. L'une d'entre elles consiste à établir un prix fixe, qui n'est pas affecté par les fluctuations des prix du marché, ou un prix indexé, ajusté en fonction des variations des prix sur d'autres marchés. Une combinaison des deux consiste à fixer un prix minimum (plancher) et à l'autoriser à augmenter en fonction des conditions du marché. Les prix indexés intègrent souvent un prix plancher et un prix plafond, créant ainsi une limite inférieure et supérieure pour les fluctuations de prix. Une autre approche possible consiste à opter pour un prix progressif, qui change périodiquement en fonction d'une durée prédéfinie. La génération de prix convenue est enregistrée dans le MOPA<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> GGGI (2023): [Mitigation Outcome Purchase Agreements](#).



## Facteurs influençant le prix des transactions de RATI

Le prix des RATI dépend de plusieurs facteurs et est influencé par les principes de l'offre et de la demande sur le marché international du carbone. Les principaux éléments à prendre en compte sont les suivants :

- **Dynamique du marché :** Les prix des RATI sont influencés par la dynamique du marché, reflétant l'équilibre global entre l'offre et la demande des résultats d'atténuation. Des facteurs tels que les types de projets, les contributions régionales et les objectifs mondiaux de réduction des émissions contribuent aux forces du marché qui influencent les prix des RATI.
- **Variables spécifiques au projet :** La nature de l'activité d'atténuation, l'ampleur des réductions d'émissions réalisées et la rigueur méthodologique du projet ont un impact sur la génération de prix. Les projets présentant une intégrité environnementale élevée et des avantages supplémentaires en termes de développement durable peuvent donner lieu à des prix plus élevés.
- **Environnement politique et réglementaire :** Les prix des RATI peuvent être influencés par le paysage politique et réglementaire. Les cadres réglementaires, les mécanismes de tarification du carbone et le soutien gouvernemental à l'action climatique jouent tous un rôle dans la détermination de la valeur des RATI.
- **Financement climatique international :** La disponibilité de la finance climat international peut avoir un impact sur les prix des RATI. Les projets bénéficiant d'un soutien financier de sources internationales peuvent avoir une structure de prix différente de ceux qui s'appuient uniquement sur le marché du carbone.

La transparence dans la détermination du prix des RATI est essentielle au bon fonctionnement de l'article 6. Les parties impliquées dans la génération, le transfert et l'utilisation des RATI sont incitées à adhérer à des mécanismes de déclaration transparents. Les mécanismes du marché, y compris les approches standardisées et les pratiques de comptabilisation solides, contribuent à la découverte des prix et à l'intégrité du marché.

## Négociation du prix des RATI

Lors de négociations bilatérales avec un pays acheteur potentiel, les détails spécifiques concernant la tarification peuvent varier et ne pas être divulgués de manière cohérente dans toutes les transactions. Toutefois, les informations suivantes sont généralement divulguées ou rendues publiques, ce qui peut permettre de disposer d'un point de référence pour négocier les termes de l'accord :

- **L'identité des parties** participant à la transaction (acheteurs et vendeurs) peut être divulguée. Ces informations permettent de comprendre quels pays ou entités sont activement engagés dans des transactions RATI. Ces



informations peuvent être utiles pour déterminer si des pays se trouvant dans une situation similaire à celle d'un pays donné se sont déjà engagés dans des transactions RATI.

- **Les termes et conditions** de la transaction, y compris toute exigence ou engagement spécifique des parties concernées.
- **La quantité ou le volume total de RATI** impliqué dans la transaction est souvent divulgué. Cela indique la quantité de réductions d'émissions ou d'absorptions associées aux unités transférées.
- Bien que **les détails du prix des RATI** soient généralement traités de manière confidentielle en raison de considérations commerciales, des indications de prix ont été rapportées qui ont servi de base à des accords de prix ultérieurs. Les prix rapportés suivants pour les RATI par unité peuvent être pris en considération :
  - Par l'intermédiaire du JCM, 0,127 million de crédits générés à ce jour. Les programmes de subvention dans le cadre du JCM prévoient des coûts allant jusqu'à 36 USD/tCO<sub>2</sub>e, ce qui signifie que les prix du RATI se situeraient également dans cet ordre de grandeur<sup>2</sup>.
  - En juillet 2023, la Fondation Klik fixe les prix des RATI à 21 CHF (23,50 USD), le portefeuille de RATI s'élevant à 8,7 millions de RATI<sup>3</sup>.
  - Le Vanuatu a contesté le prix de blocage prévu par l'accord international suisse sur le commerce du carbone, qui a été fixé à 30 USD/tCO<sub>2</sub>e<sup>4</sup>.

Il est important de noter qu'à ce stade, le niveau de divulgation peut varier et que certaines informations, en particulier les détails commerciaux sensibles, peuvent ne pas être rendues publiques. En outre, les pratiques de divulgation peuvent évoluer, sous l'influence des accords internationaux, des normes et du développement des mécanismes du marché.

Il est recommandé aux parties ayant l'intention de s'engager dans des transactions RATI de se familiariser avec les derniers protocoles d'accord et accords bilatéraux signés entre les pays. Il est essentiel d'extraire et de comprendre toutes les informations disponibles, y compris les termes et conditions énoncés dans ces accords, pour prendre des décisions en connaissance de cause.

**Auteurs: Juliana Kessler, Carlotta Frey, Annika Wallengren (Perspectives Climate Group)**

---

<sup>2</sup> MOEJ (2021): [Guidebook for formulating JCM projects utilizing the JCM Financing Programme](#).

<sup>3</sup> Gourlay, Paddy (2023): [Swiss paying an average of \\$23.50 for Article 6 carbon credits, far below domestic costs](#), Carbon Pulse, 21 juin 2023.

<sup>4</sup> Padin-Dujon Padin, Alejandra (2023): [COP28: Vanuatu voices challenge of lock-in price under Swiss international carbon trade deal](#), Carbon Pulse, 8 décembre 2023.